



Siège social : 22-30 avenue de Wagram
EDF au capital de 1 463 719 402 euros
RCS : Paris 0552 081 317
Paris 8ème

N° de TVA intracomm. : FR 03 552 081 317

FACTURE d'électricité

tarif bleu

Dépannage : 05 90 82 43 00

Vos contacts

Site Internet : www.edf.fr
Payer votre facture par CB : 0 800 230 230 (n° vert)
Agence Entreprises et Collectivités
Morne Bernard 97122 Baie Mahaut
tél : 05 90 38 20 60 (coût d'un appel local)
(du lundi au vendredi de 7h15 à 16h30)
edf-agence-entreprises-et-collectivites-guadeloupe@edf.fr

SARL BOULANGERIE
BELLEVUE LES SALINES
97190 LE GOSIER

Vos références :

- pour tout contact : 26100000000000
- pour tout paiement : 261 0 000000000 000000000

vosre contrat

client titulaire **SARL BOULANGERIE**
espace de livraison **BELLEVUE
LE GOSIER**

caractéristiques du contrat n° 000001

offre **tarif bleu**
service **heures pleines/heures creuses**
puissance souscrite **36 KVA**
réglage de la protection **60 A**
type de compteur **électronique**

historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

KWh	juin 17	août 17	oct 17	déc 17	févr 18	avr 18
hp	0	0	0	0	0	0
hc	8 266	8 224	12 717	8 741	9 067	8 430
total	8 966	8 224	12 717	8 741	9 067	8 430

vosre facture

facture n° 0000000A du 03/04/2018
électricité du 05/02/2018 au 03/04/2018 : 8 430 kWh
calculés sur la base d'index relevés

total HT	661,38 €
TVA	76,50 €
autres taxes	292,98 €

total TTC **1 030,86 €**

Ce montant sera prélevé à partir du 18/04/2018

Date approximative du prochain relevé 03/10/2018
Date approximative de la prochaine facture ... 08/05/2018

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **BOULANGERIE**

IBAN (RIB International) : **FR00 0000 0000 0000 0000 000**

BIC : **XXXXXXPPXXX**

1 Contact EDF Particulier

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF Particulier, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire. Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF. Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Evolution de votre consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée (en kWh). Il peut s'agir d'une consommation réelle ou calculée sur la base d'une estimation (les chiffres sont alors en italique). Pour être systématiquement facturé d'après votre consommation réelle, souscrivez au service gratuit de « relevé confiance ».

5 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

6 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

7 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir. Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur et celle de la prochaine facture.

8 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF – CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

9 Code barre de paiement

Ce code barre permet de vous identifier lors d'un paiement à une borne de paiement.



9

part fixe					€/an	montant en €
prime fixe du 3 avril 2018 au 2 juin 2018 (puissance souscrite de 36 kVA - 2 mois)					278,04	46,34
part variable					€/kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index en Balise et entrées	nouveaux index en Balise et entrées	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 05/02/2018 au 03/04/2018 compteur n° 0000000000000						
HP	604 603	624 583	1		10,0258	0,00
HC	371 324	379 624	1	8 430	7,2968	615,04
total HT						661,38

taxe	assiette	taux	montant en €
TCCFE (taxe communale)	8 430	0,00638 €/ kWh	53,7
TDCFE (taxe départementale)	8 430	0,00319 €/ kWh	26,89
cspe	8 430	0,0225 €/ kWh	189,68
cta	46,32	27,04 %	12,52
tva réduite	58,86	2,10 %	1,24
tva	886,39	8,50 %	75,26
octroi de mer régional	673,90	1,50 %	10,11
octroi de mer	673,90	0,00 %	0,00
total TTC			1 030,86

communication

- part acheminement HT: 248,86 €
- taxes locales (départementale, communale) : Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.guadeloupe.edf.com
- oia (contribution tarifaire d'acheminement) : 27,04 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcf, la cspe et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

Pour que votre prochaine facture soit basée sur des consommations réelles, il vous suffit de nous transmettre notamment par Internet ou par téléphone votre relevé de compteur entre le 27/05/2018 et le 06/06/2018

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou par téléphone au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Tarifs et prix en vigueur disponibles sur www.edf.gp. Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé.

En cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, vous pouvez contacter le Service Consommateurs d'EDF Guadeloupe par courriel à edf-guadeloupe-serviceconsommateurs@edf.fr, ou par courrier à EDF Guadeloupe Service Consommateurs BP 85 97153 Pointe à Pitre CEDEX. Si votre réclamation auprès du Service Consommateurs n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur EDF, par courrier à Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 Paris CEDEX 08 ou en ligne sur mediateur.edf.fr. Vous pouvez également saisir le Médiateur National de l'Énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par courrier à Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°53252 - 75443 Paris CEDEX 09.

Sur décisions des pouvoirs publics, les Tarifs Réglementés de Vente évoluent au 01/02/2018. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet : edf.gp

références internes : 250 898 / 0001000198

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée.

Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur : pour vous assurer de l'exactitude de votre facture, il vous est conseillé de vérifier ce chiffre avec celui indiqué sur votre compteur au moment où vous réceptionnez votre facture. Si le chiffre indiqué par votre compteur est supérieur ou égal au nouvel index de votre facture cela démontre que la facture reflète la réalité de votre consommation. Dans le cas contraire et si l'écart est important, vous devez noter le chiffre de votre compteur et vous rapprocher du service Client EDF.

2 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **TCCFE** (Taxe Communale sur la Conso Finale d'Électricité) et **TDCFE** (Taxe Départementale sur la Conso Finale d'Électricité) sont proportionnelles à la consommation et sont reversées aux collectivités.
- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son niveau est fixé en loi de finances. Elle est versée au budget général de l'État.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique à la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle est destinée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.
- L' **OM** (Octroi de Mer) et l' **OMR** (Octroi de Mer Régional) s'appliquent à tous les clients des DOM. Les taux de l'OM et l'OMR sont fixés par les Conseils Régionaux. Ces taxes sont reversées aux douanes.
- La **TVA** (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'État.

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat. Est indiquée la période pendant laquelle vous pouvez communiquer à EDF vos index auto-relevés pour que votre prochaine facture soit basée sur votre consommation réelle.

Vous y retrouverez également les informations utiles pour payer votre facture.